

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 02855

(64) Sac à rabat.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 C 1/10; B 65 D 33/16.

(22) Date de dépôt..... 22 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 26-8-1983.

(71) Déposant : Société à responsabilité limitée dite : WLAD BARTHES. — FR.

(72) Invention de : Jean-Pierre Barthes et Roger Czorny.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jacques Peusset, conseil en brevets,
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

SAC A RABAT

L'invention concerne un sac à rabat protecteur, dont le côté sur lequel est fixé, amoviblement, le rabat, comporte, sur tout ou partie de sa surface, un certain nombre d'éléments rapportés.

De nombreux sacs, notamment à bretelles, du type cartable, gibecière, carnier et analogue, ont déjà été commercialisés. Certains de ces sacs comportent sur le côté sur lequel vient se fixer, amoviblement, le rabat, un certain nombre d'éléments rapportés, par exemple des pochettes, fermés ou non par des rabats, et d'autres éléments supports de types divers, par exemple des sortes de présentoirs, dans lesquels l'utilisateur peut loger des objets de types aussi différents que les briquets, les fume-cigarettes, les cigares, les stylos, les crayons, les bâtons de rouge à lèvres, les objets oblongs cosmétiques ou les cartouches. Ces éléments rapportés, qui sont habituellement en cuir, en matière plastique ou en toile, sont fixés avantageusement sur la toile du sac par couture.

Ce genre de sac présente l'inconvénient, en cas d'intempéries, de ne pas apporter, de protection à ces éléments rapportés, qui sont souvent ouverts vers le haut. En outre, lorsque l'utilisateur doit se déplacer dans des lieux ou des endroits très populeux, il est tentant pour des voleurs de s'approprier les objets divers que renferment les pochettes ou ceux qui apparaissent à sa vue dans les présentoirs.

L'invention vise à obvier à ces inconvénients des sacs à rabat du commerce, en fournissant un sac comportant un rabat protecteur, qui est facile à installer et protège à la fois les éléments rapportés et les objets qu'ils contiennent, d'une part, contre les intempéries et, d'autre part, contre les vols.

L'invention a donc pour objet le produit industriel nouveau que constitue un sac à rabat, dont la face, sur laquelle s'applique, de façon amovible, le rabat, comporte, sur tout ou partie de sa surface, des éléments rapportés, caractérisé par le fait que le rabat du sac est constitué par une zone de fermeture prolongée par une zone

de protection, qui est maintenue repliée ou enroulée au niveau de la partie inférieure de la zone de fermeture, et qui, à l'état déployé, recouvre la totalité des éléments rapportés, et vient se fixer amoviblement sur la paroi externe du sac, conférant ainsi aux éléments rapportés et aux objets qu'ils contiennent une protection efficace contre les intempéries, les vols, les détériorations ou les salissures.

Dans un mode de réalisation préféré, le sac à rabat comporte au moins un moyen de fixation amovible destiné à maintenir à l'état replié ou enroulé la zone de protection du rabat ; ce moyen de fixation est constitué par au moins une sangle, dont la partie se terminant par une boucle est solidaire de la structure de renforcement du sac et coopère avec des lanières fixées par leurs zones d'extrémité sur la face interne de la zone de fermeture du rabat ; le sac comporte au moins un moyen de fixation amovible pour maintenir la zone de protection du rabat contre le côté du sac portant les éléments rapportés ; ce moyen de fixation est avantageusement constitué par une lanière pourvue d'une moitié de bouton-pression dont l'autre moitié est montée sur la paroi arrière du sac ; la zone de protection du rabat est extérieurement conformée, à l'état déployé, en forme de poche latérale ; cette poche est pourvue d'une fermeture à coulisse ; chaque face latérale du sac comporte au moins une attache destinée à être raccordée à une bretelle ou à une poignée ; sur chaque face latérale du sac est prévue au moins une sangle pour le réglage de l'épaisseur du sac ; chaque côté latéral du sac est pourvu d'au moins un anneau pour la fixation d'une bretelle ou d'une ceinture.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire maintenant, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 représente une vue en perspective du sac à rabat selon l'invention, dont la zone de pro-

tention est maintenue enroulée par des lanières ;

- la figure 2 représente une vue en perspective du sac à rabat de la figure 1, avec sa zone de protection déployée ;

5 - la figure 3 est une vue en perspective du sac des figures 1 et 2 dont le rabat est maintenu fixé contre le côté avant du sac.

En se référant au dessin, on voit que l'on a désigné par 1 dans son ensemble le sac à rabat selon l'invention. Ce sac comporte un rabat 2 dont la zone de fermeture 2a, pouvant être fixée par des moyens non représentés au dessin sur le côté avant 3 du sac, se prolonge par une zone de protection 2b des divers éléments rapportés 3a, 3b, 3c fixés par couture sur ce côté 3. Sur la zone de fermeture 2a du rabat, on a prévu un support d'étiquetage 18 pour la marque du fabricant ou toute autre indication d'identité. La zone de fermeture 2a du rabat est utilisée, de façon connue, pour fermer le sac 1 à sa partie supérieure.

La zone de protection 2b peut être maintenue enroulée par des sangles 4a, 4b constituées chacune par des zones 5a, 5b, qui portent des boucles 6a, 6b et qui sont solidaires de la structure de renforcement 17, et par des lanières 7a, 7b fixées sur la face interne du rabat 2a. Les éléments rapportés sur le côté avant du sac sont des pochettes 3a, 3b, qui sont fermées par des rabats à boutons-pressions 8a, 8b, et un présentoir 3c constitué par un certain nombre de passants 9a, 9b, 9c, 9d, surplombant une pochette ouverte 10.

Sur les côtés latéraux du sac sont prévues des attaches 11a, 11b pour une bretelle 12. Sur chacune de ses faces latérales est prévue une sangle 13 de réglage en épaisseur du sac ainsi qu'un anneau 14 pour la pose éventuelle d'une bretelle ou d'une ceinture.

A l'extrémité inférieure de la zone de protection 2b du rabat 2, est fixée une lanière 15 pourvue d'une moitié 15a de bouton-pression, dont l'autre moitié 15b est montée sur la paroi arrière du sac. Cette lanière sert à assujettir de façon étroite le rabat 2 sur

sur la face avant 3 du sac 1.

Lors de l'utilisation du sac par temps sec, la zone de protection 2b est enroulée et maintenue par les sangles 4a, 4b de façon à faire apparaître les pochettes 3a, 3b et le présentoir 3c. Si le temps vient à se gâter par suite d'intempéries, pluie ou neige par exemple, l'utilisateur enlèvera les lanières 7a, 7b hors des boucles 6a, 6b des sangles 5a, 5b et la zone de protection n'étant plus maintenue au niveau de la partie inférieure de la zone de fermeture 2a se déploie comme représentée à la figure 2 du dessin. Il ne reste plus alors à l'utilisateur qu'à appliquer la zone de protection 2b sur le côté avant 3 du sac et à la maintenir ainsi en boutonnant l'attache 15 pourvue d'une moitié de bouton-pression 15a sur l'autre moitié 15b montée sur le côté arrière du sac 1. On obtient ainsi une protection efficace des éléments rapportés 3a, 3b, 3c ainsi que de leur contenu contre les intempéries. Le déploiement de la zone de protection 2b laisse apparaître la fermeture à coulisse 16, qui donne accès à une poche interne de la zone protectrice 2b, cette poche étant susceptible d'être utilisée, à l'état déployé de ladite zone 2b, et pouvant même contenir un ou plusieurs objets présentant une structure leur permettant d'être enroulés sans risque, par exemple, une coiffe en matière plastique souple pour l'utilisateur. Lorsque les intempéries auront cessé, il ne restera plus à l'utilisateur qu'à enrouler à nouveau la zone de protection 2b et à la maintenir ainsi enroulée par les sangles 4a, 4b.

Il est clair que l'utilisateur pourra procéder au déploiement complet du rabat de la même manière qu'en cas d'intempéries, lorsqu'il aura à se déplacer dans des endroits populeux, où seront susceptibles d'opérer des voleurs ainsi que dans des endroits relativement étroits où les éléments rapportés sur la face avant du sac peuvent venir en contact avec des structures risquant de les salir et même de les détériorer, par exemple par frottement sur une paroi souillée ou un mur rugueux.

Il est bien entendu que le mode de réalisa-

tion ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toutes modifications désirables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1 - Sac à rabat, dont la face sur laquelle s'applique, de façon amovible, le rabat comporte, sur tout ou partie de sa surface, des éléments rapportés, caractérisé par le fait que le rabat (2) est constitué d'une zone de fermeture (2a) prolongée par une zone de protection (2b), qui est maintenue repliée ou enroulée au niveau de la partie inférieure de la zone de fermeture (2a) et qui, à l'état déployé, recouvre la totalité des éléments rapportés (3a, 3b, 3c) et se fixe, amoviblement, sur la paroi externe du sac (1).

2 - Sac selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte au moins un moyen de fixation amovible (4) destiné à maintenir à l'état replié ou enroulé la zone de protection (2b) du rabat (2).

3 - Sac selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le moyen de fixation amovible est constitué par au moins une sangle (4a, 4b), dont la partie (5a, 5b) se terminant par une boucle (6a, 6b) est solidaire de la structure de renforcement (17) du sac (1), et cooptère avec des lanières (7a, 7b) fixées par leurs zones d'extrémité sur la face interne de la zone de fermeture (2a) du rabat.

4 - Sac selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait qu'il comporte au moins un moyen de fixation amovible (15) pour maintenir la zone de protection (2b) du rabat (2) contre le côté avant (3) du sac (2) portant les éléments rapportés (3a, 3b, 3c).

5 - Sac selon la revendication 4, caractérisé par le fait que le moyen de fixation est constitué par une lanière (15) qui est fixée sur l'extrémité inférieure de la zone de protection (2b) du rabat (2) et est pourvue d'une moitié de bouton-pression (15a), dont l'autre moitié (15b) est montée sur la paroi arrière du sac.

6 - Sac selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que la zone de protection (2b) du rabat (2) est extérieurement conformée, à l'état déployé, en forme de poche latérale (16).

7 - Sac selon la revendication 6, caractérisé par le fait que la poche latérale (16) est pourvue d'une fermeture à coulisse (16a).

8 - Sac selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que chaque face latérale du sac comporte au moins une attache (11a, 11b) destinée à être raccordée à une bretelle ou à une poignée (12).

9 - Sac selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait que chaque face latérale du sac (1) est pourvue d'au moins une sangle (13) pour le réglage de l'épaisseur du sac (1).

10 - Sac selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que chaque paroi latérale du sac est pourvue d'au moins un anneau pour la fixation d'une bretelle ou d'une ceinture.

